

Sujet : [INTERNET] re: Enquête publique projet éolien de Cherbonnières (Charente maritime)

De : Amarilys <alice862@orange.fr>

Date : 25/01/2019 09:55

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Madame ,Monsieur,

je vous joins ci-dessous un argumentaire qui je l'espère , vous incitera à refuser tout projet éolien .

La France est un si beau pays ...

Tant que nous pourrons faire entendre notre avis , je vous remercie de le lire .

Alice Heron

«Ce n'est pas à nos gouvernements de nous dire comment être solidaires.

C'est à nous de leur montrer la société que nous voulons. Ils comprendront.» - Abbé Pierre

"la décision de multiplier par trois le nombre d'éoliennes terrestres (8 000 à ce jour), ne se justifie pas : les chiffres montrent que l'éolien terrestre **fait augmenter la production de CO2**. Les chiffres fournis par RTE le constatent. Fatale, non pilotable, l'énergie issue des éoliennes requiert un complément de production assuré par les énergies fossiles (gaz, charbon, pétrole) toutes émettrices de CO2.

La puissance disponible des EnR (éolien et solaire) a augmenté de 47 % sur quatre ans en France, parallèlement au cours de ces quatre mêmes années la production de CO2 liée à la production électrique a augmenté de 75 %. L'exemple du mix énergétique allemand recherchant comme nous la forte réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, ne fait que confirmer le constat que plus le parc d'aérogénérateurs croît, plus il y a d'émission de CO2.

Par **captation** des dotations de l'Etat ,près de huit milliards d'euros par an , les **promoteurs privés**, loin de l'enjeu écologique, **ont mis la main sur ce budget**. Cela représente plus de cent vingt et un milliards d'Euros engagés par l'Etat sur quinze ans (rapport 2018 de la Cour des Comptes). Le mix énergétique français est tel qu'agir sur la part de CO2 relevant de l'électricité, c'est agir sur le plus faible

des enjeux. Les sources majeures de production de CO2 en France sont l'habitat (plus de 40 %), les transports et l'industrie (plus de 40 %). Pour agir sur 40 % des gaz à effets de serre, l'amélioration de l'habitat ne sera dotée en 2019 que de 874,1 M€ (budget de l'ANAH). Il en est de même en matière de rationalisation des transports routiers et le redéploiement de solutions ferroviaires.

Nous nous interrogeons donc sur la bonne orientation de l'effort de l'Etat.

Nous suggérons que ces sommes gigantesques soient basculées vers les transports, l'industrie et l'habitat, investis pour communiquer sur les économies d'énergie et dans la recherche. Des économies de 7 à 8 milliards par an permettraient d'embaucher et de payer immédiatement de l'ordre de 30.000 à 40.000 nouveaux jeunes chercheurs sortis de nos écoles. **Il s'agit d'offrir à la France une puissance d'innovation retrouvée.**"

"L'alarme environnementale concerne aussi **la biodiversité**. Celle-ci a fait l'objet d'une alerte en provenance de nombreux scientifiques, alerte relayée par votre gouvernement qui a fait de 2018 l'année de la biodiversité.

Les aérogénérateurs sont des atteintes réelles et importantes à la biodiversité.

L'implantation d'aérogénérateurs en forêts, déboisées partiellement alors qu'elles sont le meilleur piège à CO2, est une lourde **erreur**.

Les aérogénérateurs **détruisent le patrimoine paysager**, dont nous ne sommes que les dépositaires et qui sont une des sources majeures du tourisme français. Ces « fermes éoliennes » ou plutôt ces zones industrielles d'aérogénérateurs **font fuir le touriste**. En multipliant par trois, plus aucun territoire ne sera épargné.

Rappelons en outre que les communications actuelles des neurosciences font le **lien entre santé et paysages**.

Les projets d'aérogénérateurs font l'objet de contestation dans 70 % des cas.

Avec le déploiement de ces zones industrielles, la charte de l'environnement, qui est partie intégrante de la Constitution, est malmenée. Comme cela a été demandé par l'Académie de Médecine, l'ANSES, l'OMS, Il y a lieu de faire progresser l'état des connaissances. Pour lever les doutes sur l'impact sur la santé, le principe **de précaution** devrait être mis en œuvre immédiatement et engager les études

correspondantes sans délai. Rappelons que de nombreuses études internationales **démontrent l'effet néfaste sur la santé humaine et animale des infrasons produits par les éoliennes.**"

Sujet : [INTERNET] eolien

De : thierrydugre <thierrydugre@gmail.com>

Date : 25/01/2019 12:57

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

contre ce projet ou' qu'il soit
contre la dénaturaton des paysages
pour une énergie verte d autoconsommation

